

Interpellation écrite du 8 octobre 2014 de Mme Olga Baranova: «Rue de l'Ecole-de-Médecine: des questions importantes restent sans réponse».

Malgré les explications qui ont été données jusqu'à présent concernant la gestion de l'activité nocturne dans la rue de l'Ecole-de-Médecine par le Conseil administratif, plusieurs questions restent à présent sans réponse:

- Quels délais sont impartis aux tenanciers pour mettre en œuvre les mesures suggérées par la Ville de Genève?
- Pourquoi la mesure visant les terrasses, à savoir l'imposition plus stricte des périmètres, a-t-elle été décidée au mois de septembre, sachant qu'il n'y a eu qu'une seule plainte provenant des riverains pendant toute la période estivale?
- Dans quelle mesure est-ce que la Ville de Genève tient compte de l'expérience que les tenanciers ont acquise dans la gestion de leur clientèle *avant* que les réunions mensuelles soient mises en place?
- Sachant que les habitant-e-s se plaignent davantage auprès des tenanciers depuis que la mesure réduisant la présence de noctambules sur les terrasses a été mise en œuvre, quelles mesures prévoit le Conseil administratif pour répondre à cette nouvelle situation?
- Pourquoi est-ce que les réunions mensuelles avec le Canton et les tenanciers ont été mises en place en 2014 seulement, sachant que la situation perdure depuis des années?